



CTR du 19 avril 2021 - Déclaration liminaire

Monsieur Le Président,

Ce CTR s'ouvre dans des conditions qu'on aurait qualifiées de particulières il y quelques mois encore. Aujourd'hui elles s'inscrivent dans le quotidien des agents et des services en période de pandémie. Les visioconférences, nées à la DGFIP dans la crise sanitaire permettent seulement le maintien d'un dialogue social a minima.

Pourtant, si une forme d'habitude entoure nos rencontres, nous constatons à la DGFIP, comme dans tout le pays, une situation qui n'a de cesse de se dégrader.

Près de 5 millions de nos concitoyens ont été touchés par le virus avec désormais un nombre de décès qui dépasse les 100 000. Avec un plan chaotique de vaccination et l'apparition de nouveaux variants encore plus virulents, l'inversion de la courbe des contaminations n'est à l'évidence pas attendue à court terme. Et pourtant notre Président se permet encore une fois un pari bien risqué et bien audacieux avec ses déclarations d'un retour progressif à la normale pour la mi-mai.

Quoi qu'il en soit, les consignes sanitaires ne doivent pas être considérées comme facultatives, en particulier à la DGFIP. Malheureusement, certains continuent visiblement de croire que nos collègues vivent dans des bulles stériles.

Les informations, qui nous remontent, laissent penser que le suivi des préconisations n'est pas assuré avec la même vigilance dans tous les services.

Défaut de communication de votre part, manque de clarté dans le discours ou réticences à appliquer des mesures contraignantes pour les services, peu importe, il vous incombe seulement de valider sur l'ensemble du territoire les mesures de précautions sanitaires prises par les ministres.

L'Alliance CFDT-CFTC est inquiète de la situation dans les services et exige que toutes les dispositions soient prises, afin que la santé de nos collègues soit protégée.

Le peu d'intérêt, que vous avez porté aux demandes de l'ensemble des syndicats de suspendre la mise en place du NRP, nous laisse très dubitatifs sur votre volonté réelle, comme sur celle de votre ministre de tutelle, de tout faire pour limiter les impacts du virus dans les services.

Aujourd'hui, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions afin que dans toutes les directions les mesures de distanciation soient systématiquement appliquées, le port du masque strictement respecté, la tenue de réunions de plus de six personnes prohibée et le nettoyage des locaux pratiqué avec soin, notamment lorsque des cas de contamination ont été détectés.

Les exemples, qui nous remontent des services, nous montrent à l'évidence que ce n'est pas toujours le cas.

Nous exigeons que les directions locales examinent avec le plus grand soin et la plus grande transparence les situations de diffusion du virus sur les sites de la DGFIP. Dès qu'elles en ont connaissance, en concertation avec le médecin de prévention, elles doivent en informer les OS locales représentatives.

Il est nécessaire que les cas contacts soient identifiés dans les meilleurs délais. Les décisions de confinement de ces agents, le temps recommandé par les autorités de santé, doivent être prises immédiatement. Des exemples récents prouvent que les directions locales restent encore réticentes à réduire leurs effectifs opérationnels en informant volontairement trop tardivement les ARS.

L'Alliance CFDT-CFTC estime que dans le cas de cluster, vous devez donner l'ordre de fermeture du service concerné, voire du site dans lequel il est implanté, pour la protection des agents et des usagers le temps nécessaire.

Pour la DGFIP, le calendrier n'est sans doute pas propice au confinement en cette période de campagne déclarative.

Nous avons déclaré en début de liminaire que la situation que nous traversons n'est malheureusement plus une découverte. Vous nous affirmez que nous avons déjà vécu une campagne dans une situation analogue l'année dernière. Pourtant, il y a pour nous une différence majeure : le niveau de circulation du virus est en effet sans commune mesure avec celui du printemps 2020.

En conséquence, nous vous demandons que soit organisé un accueil strictement sur rendez-vous le temps du confinement imposé, et jusqu'au desserrement des mesures sanitaires annoncé pour la mi-mai. Il sera encore temps de poursuivre le cours de la campagne en mobilisant les différents canaux d'accueil.

Par ailleurs, le moyen le plus efficace pour lutter contre la propagation du virus reste le télétravail. Il s'agit ici du télétravail de crise promu par le président lui-même, bien différent du télétravail classique. Ce télétravail de crise doit être généralisé autant que possible dans les meilleurs délais.

Force est de constater que, si vous affirmez que les matériels sont aujourd'hui disponibles, la volonté des uns et des autres limite toujours le taux de télétravailleurs à la DGFIP. Le constat n'est pas nouveau et vous avez pu de nombreuses fois le souligner. Il devient indispensable que vous adressiez un message sans équivoque aux directions locales afin que tous les personnels, exerçant des missions télétravaillables, puissent être en télétravail de crise durant le confinement. Pour nous, la santé des agents doit primer sur toute autre considération.

Cela implique de réunir les conditions les plus favorables pour que les personnels en télétravail disposent du matériel adapté (sièges ergonomiques, écran de taille suffisante,

etc..). Il est également impératif de prévoir la prise en charge des frais supplémentaires supportés par les agents contraints de travailler à leur domicile.

De plus, l'Alliance CFDT-CFTC tient à réaffirmer une nouvelle fois que le télétravail est incompatible avec la garde d'enfants de moins de 16 ans. Nous exigeons que les dispositions soient revues afin que de telles situations ouvrent droit à des ASA.

Même si nos équipes locales continuent toujours d'émettre des doutes sur la fiabilité du décompte quotidien des personnels en télétravail, nous constatons que des milliers d'agents ont expérimenté le télétravail depuis le printemps 2020. Leurs vies ont changé, celles des services aussi. Et tout porte à croire que l'on ne reviendra pas à la situation antérieure. La technologie a évolué et les mentalités aussi. Il est désormais reconnu que la productivité des télétravailleurs à la DGFIP comme ailleurs ne s'effondre pas. Les agents ne passent pas leur temps devant la télé, n'en déplaise à certains hauts-responsables.

Concernant l'ordre du jour, sans entrer dans le détail, l'alliance CFDT-CFTC voudrait, dès à présent, marquer sa ferme opposition à votre processus de relocalisation des services, qui masque mal votre volonté de plateformes des missions de la DGFIP.

Pour nous, l'avenir de la DGFIP ce doit être tout l'inverse : des services de proximité dans l'intérêt des usagers particuliers, professionnels et institutionnels.

Nous ne serons jamais d'accord si vos réformes conduisent finalement à dégrader, non seulement les conditions de travail, mais aussi déstructurent les chaînes métiers et dépossèdent les agents de la maîtrise de leurs missions.

Nous reviendrons sur les points de l'ordre du jour au fur et à mesure du déroulement de la séance.